

la nouvelle lettre

Directeur de la publication : J. GARELLO
Commission Paritaire 63570

N°942 du 12 janvier 2008

Hebdomadaire 1 €

EDITORIAL

LES CIGALES SONT DE RETOUR

Même en Provence les cigales n'attendent pas l'été. Elles chantent dès maintenant, et elles n'ont d'ailleurs jamais cessé de chanter depuis plusieurs années. Les fourmis sont condamnées à se taire ou à disparaître.

On a souvent dit de l'inflation que c'est la victoire de la cigale sur la fourmi, de l'insouciance sur la gestion, de la dépense sur l'épargne, de l'immédiat, du futile et du spectaculaire sur le durable, le solide et le sérieux. Nous y voilà.

Les prévisionnistes se décident enfin à dire la vérité mais ils ne disent pas toute la vérité. La vérité c'est que l'inflation menace et la France, et l'Europe, et les pays riches, et les pays émergents. La vérité complète c'est que le retour actuel et visible de l'inflation, ce qui se voit, n'est que la face visible d'un mal qui traîne dans l'air depuis le début du XXIème siècle, ce qui ne se voit pas c'est le relâchement monétaire, c'est le tournant politique, c'est la démission morale. Des dérives qui s'articulent et se renforcent, des poupées russes du déclin.

Le relâchement monétaire est la dimension technique du retour de l'inflation. Nous n'avons cessé, dans cette lettre, de nous étonner de la politique menée par les grandes banques centrales, Federal Reserve en tête, depuis quelques années. On avait rarement observé dans l'histoire monétaire des taux d'intérêt réels aussi faibles, le produit monétaire aussi bon marché sur une période aussi longue. Les banques centrales ont directement ou indirectement soutenu les crédits à l'économie sans grand souci de rentabilité, donc sans sélection des emprunteurs. Le pic a été atteint avec les subprimes, mais depuis longtemps le dollar a perdu de sa valeur à cause des risques que le Trésor Américain et ses déficits font courir à leur monnaie, et depuis longtemps les banques centrales sont sensibles aux pressions des boursiers qui veulent payer moins cher les liquidités dont ils ont besoin pour mener des spéculations audacieuses. Toutes les banques ont maintenu artificiellement le taux d'intérêt à un niveau inférieur à ce qu'il aurait dû être compte tenu de la croissance réelle des économies. On a laissé filer la masse monétaire, et on a fabriqué de la monnaie à tout va. Nous citons il y a quelques semaines le chiffre de 12%, marquant l'augmentation de la masse monétaire émise par la Banque Centrale Européenne. « Plan d'irrigation en période de déluge », disait Jacques RUEFF. Précisément nous voilà revenus à l'époque où Jacques RUEFF, Milton FRIEDMAN et Friedrich HAYEK luttèrent contre le laxisme monétaire, auquel ils imputaient à juste titre la stagnation et le chômage croissant vertigineusement, avec l'inflation, avec la masse monétaire. Au début des années 1980 les gouvernants de tous les pays atteints par l'inflation se sont rendus à la raison. On a contrôlé enfin la masse monétaire, et l'inflation a miraculeusement disparu, et la croissance est repartie – juste l'inverse de ce que voulaient les keynésiens. Pour quelles raisons maintenant s'est-on à nouveau plongé dans la facilité monétaire ?

C'est qu'un tournant politique a été pris. Reportons-nous seulement quelques années en arrière, par exemple au moment du traité de Maastricht et des règles de Lisbonne. L'Europe en construction se donnait pour objectifs de politique économique d'assurer la stabilité monétaire bien sûr, mais aussi l'équilibre budgétaire et le remboursement ou la modération de la dette publique. Peu à peu, les pays de l'Euroland se sont affranchis de ces disciplines. Les dépenses publiques et les déficits budgétaires se sont multipliés, la dette publique a gonflé, et finalement le laxisme monétaire est revenu, la BCE se révélant chaque jour un peu plus attaquée, suspectée de vouloir un « euro fort ». Les gouvernements français ont été à l'avant-garde de ce retournement politique, et mis en garde par leurs partenaires de l'Union, ils sont allés de promesses en moratoires, et de déficits en dettes. Alors qu'il y a quelques années on semblait s'orienter vers un recul du secteur public et une libéralisation de l'activité économique, voici revenu le temps de la démagogie, des contraintes et de l'écrasement fiscal. Cette évolution a épargné certains pays

européens, comme l'Angleterre, les Pays Bas ou l'Espagne, mais l'Etat Providence est en train de prendre une revanche éclatante sur ses détracteurs. Le Léviathan renaît de ses cendres.

Ces revirements politiques sont à leur tour le symptôme d'une démission morale. Les efforts imposés par la privatisation, la mondialisation, la concurrence ont paru trop lourds à certains, trop dangereux à ceux qui s'étaient installés dans les privilèges, les protections et les transferts sociaux. L'esprit de « précaution » l'a emporté sur l'esprit d'entreprise et d'innovation. La sécurité illusoire l'a emporté sur la liberté salvatrice. Pour fuir les sacrifices actuels et préparer un avenir meilleur, on s'est réfugié dans les peurs collectives. Le développement durable est un slogan surprenant pour des gens à l'horizon borné. Conscients des menaces sur la planète dans deux cent mille ans, nos prophètes ont incité le peuple à se désintéresser de ce qui va se passer dans moins de cinq ans. « Carpe diem » : un mélange de jouissance, d'étourdissement, et de mépris pour le futur. Le nihilisme règne en maître : plus de repère, plus de valeurs, tout est possible, tout est permis, et finalement plus d'espoir.

Il est incontestable que l'inflation, fruit d'une maladie sociale, contractée au voisinage du pouvoir politique, est destructrice des fondements éthiques d'une société. Car l'inflation entraîne le mensonge, l'irresponsabilité, la perte de confiance, la tension sociale. « Pour détruire une société, disait Lénine, il suffit de détruire sa monnaie ». C'était un expert en destruction. Au-delà de la France, l'Europe, l'Occident et les nations civilisées sont-ils en destruction ?

Je ne voudrais pas à mon tour sombrer dans le nihilisme, je préfère m'en tenir à ce que j'ai toujours professé : la force de l'espérance et de la vérité. L'inflation n'est pas une fatalité, mais une dérive. Les valeurs perdues peuvent se retrouver. La mondialisation nous offre une occasion de renouveau, on peut la saisir. L'important, c'est précisément de ne pas se laisser impressionner par le chant des cigales, au demeurant peu mélodieux, et d'admirer, de rappeler et de pratiquer les vertus de la fourmi, qui sont celles de l'économie : respect pour le travail, pour le futur, pour la vérité. Il faut se mobiliser contre l'inflation, ce qu'elle exprime, ce qu'elle annonce.

Jacques Garelo

Conjoncture

2008 : LA DETTE PUBLIQUE EST TOUJOURS LA !

Les derniers chiffres publiés sont implacables : la dette publique en France a encore augmenté au troisième trimestre 2007 et le recul promis pour l'ensemble de l'année n'aura pas lieu. La réduction de la dette est pourtant prioritaire et elle est passée au second plan dans la politique SARKOZY : en dépit des protestations européennes, on verra plus tard. Est-ce grave ? Cela pèse sur les dépenses publiques (poids des intérêts), cela réduit l'épargne disponible, donc l'investissement productif, et cela transfère aux générations suivantes une charge intolérable, parce que la génération au pouvoir aura refusé de faire les réformes qui s'imposaient.

20 000 euros par Français !

Les chiffres concernant la dette publique en France sont publiés avec un certain décalage. On vient à peine de publier les résultats du troisième trimestre 2007. Elle atteint un montant inégalé, à 1 218,3 milliards d'euros. La hausse est de 1,9 milliards en un trimestre. Il s'agit de la dette de l'Etat, mais aussi de celle des organismes de sécurité sociale, des organismes divers d'administrations centrales (ODAC) et des administrations publiques locales.

Est-ce beaucoup ? Tout d'abord, cela représente 65,9% du PIB français, ce qui est considérable et sensiblement supérieur au maximum autorisé par les traités européens (Maastricht et Pacte de stabilité économique en Europe), qui est de 60%. Quand on voit comment la France est stricte vis-à-vis de l'entrée des nouveaux pays européens dans l'euro, s'ils ne respectent pas ces critères, on peut s'étonner qu'elle ne commence pas par balayer devant sa porte.

Ensuite, si l'on divise par le nombre d'habitants de notre pays, cela représente 20 000 euros par Français. Soit 80 000 euros sur la tête d'une famille moyenne ayant deux enfants. C'est aussi le « cadeau » que nous faisons à chaque bébé qui naît. Comme l'Etat emprunte de plus en plus à long terme (il y a même des emprunts à 50 ans), un jeune qui a vingt ans aujourd'hui devra supporter la charge de remboursement pendant toute sa vie active, jusqu'à l'âge de 70 ans !

Le seul paiement des intérêts est le deuxième poste du budget

Or, comme l'avait fait remarquer le rapport PEBEREAU, ce n'est que la partie visible de l'iceberg : l'essentiel de la dette sociale, celle des retraites des fonctionnaires, qui ne sont pas provisionnées, répartition oblige, et qui sont donc payées chaque année par les contribuables, s'élève à une somme presque équivalente, ce qui porte la dette publique au-delà de 2 000 milliards, sans doute plus près de 2 500 milliards. Et c'est bien une dette potentielle, car il faudra bien que l'Etat, donc le contribuable, paye la retraite des fonctionnaires actuels.

Le poids de cette dette publique est devenu intolérable. Il faut d'abord payer les intérêts de la dette, année après année. Or ce poste budgétaire est considérable, pratiquement équivalent au produit de tout l'impôt sur le revenu. Il s'agit du deuxième poste du budget de l'Etat, juste après l'éducation, et devant la défense : cette charge d'intérêt pèse lourdement sur les dépenses publiques et accentue la dérive du budget.

Ensuite, l'endettement nouveau année après année pour financer les déficits, pèse sur l'épargne et en absorbe une grande partie. L'agence France Trésor a déjà annoncé qu'elle prévoyait d'émettre, en net, 116,5 milliards d'euros d'emprunts d'Etat en 2008 : voilà autant de moins de disponible pour financer les investissements productifs privés, ce qui provoque un « effet d'éviction » : les dépenses publiques ainsi financées viennent évincer des dépenses privées qui ne pourront avoir lieu faute de financement (ou à des coûts trop élevés). Toutes les études, à commencer par celle de l'IREF (Institut de Recherches Economiques et Fiscales) en 2006, montrent que l'endettement public pèse sur la croissance.

Comme le souligne avec pertinence l'étude de l'IREF l'origine de la dette est la masse de plus en plus considérable de dépenses de fonctionnement de l'Etat, tandis que les dépenses d'équipement sont au contraire en baisse. Dans les dépenses de fonctionnement ce sont les traitements des fonctionnaires qui pèsent le plus lourd. Le transfert sur les générations suivantes en est donc d'autant plus scandaleux : nous faisons payer les dépenses d'aujourd'hui par les générations suivantes : bel exemple de solidarité intergénérationnelle, au moment où on nous rebat les oreilles à propos de la planète que nous allons transmettre à nos enfants.

VOLTAIRE aussi bien que LAFFER

Que faut-il faire ? Il ne faut pas attendre et remettre à 2012 un commencement de solution, comme le fait le gouvernement. Il faut revenir à l'équilibre des budgets publics, comme dans de nombreux pays européens (de la Suède à l'Espagne). Rappelons que le dernier budget de l'Etat excédentaire en France date de 1974. Il faut pour cela réduire drastiquement les dépenses publiques, donc privatiser les services publics, et ne plus remplacer les fonctionnaires partant en retraite, privatiser la protection sociale, dont les déficits sont explosifs, et privatiser les entreprises publiques, ce qui permettra de financer la réduction de la dette publique.

Il faut dans le même temps réduire les impôts, car c'est la principale façon de créer des richesses nouvelles. Et des taux d'imposition moindre, c'est à terme plus de matière imposable donc plus de recettes fiscales, donc moins d'emprunts. C'est le principe de la courbe de LAFFER. Invention américaine ? Non, théorie française, enseignée au 19^e siècle dans les facultés de droit (« les hauts taux tuent les totaux ») et connue au moins dès le 18^e siècle. VOLTAIRE lui-même, qui n'était pourtant pas un expert en économie, le reconnaissait déjà : « Il me paraît que votre secret est surtout de diminuer les impôts pour augmenter la recette. Vous confirmez cette vérité, qu'on pourrait prendre pour un paradoxe, en rapportant l'exemple de ce qui vient de faire un homme plus instruit peut-être que SULLY, et qui a d'aussi grandes vues que COLBERT, avec plus de philosophie véritable dans l'esprit que l'un et l'autre. Pendant l'année 1774, il y avait un impôt considérable établi sur la marée fraîche ; il n'en vint, le carême, que 153 chariots. Le ministre dont je vous parle (TURGOT) diminua l'impôt de moitié ; et cette année 1775, il en est venu 596 chariots ; donc le roi, sur ce petit objet, a gagné plus du double ; donc le vrai moyen d'enrichir le roi et l'Etat est de diminuer tous les impôts sur la consommation ; et le vrai moyen de tout perdre est de les augmenter ». Si VOLTAIRE le dit, peut-être nos « Lumières » modernes pourraient-elles le croire plus facilement qu'un LAFFER ?

IT'S A FREE WORLD !

Certes, ce n'est qu'un film. Nous n'en parlerions pas, si, comme ceux de Michael MOORE, les œuvres du britannique Ken LOACH ne bénéficiaient pas d'un écho médiatique hallucinant. Sa dernière production « It's a Free World ! » a droit à une page entière dans Le Monde, sous le titre « Travail, morale, tout est flexible ». Avec comme appréciation générale deux ronds noirs, ce qui signifie « à voir ». Mais Le Figaro fait encore mieux : il lui consacre deux articles sur une demie-page sous le titre « Ken LOACH dénonce l'esclavage moderne ».

L'esclavage moderne, c'est évidemment celui du capitalisme et de l'entreprise. Dans Le Figaro Ken LOACH parle de son personnage principal, Angie, une employée licenciée (on pleure) qui crée sa propre agence d'intérim et se met à exploiter les candidats à l'emploi (on se révolte). Pourquoi cette métamorphose ? « Angie est un produit de la contre-révolution THATCHER. L'objectif, c'est la compétition, sans pitié. Il fallait amener le spectateur dans la logique d'Angie afin de montrer l'horrible de sa démarche. Pour moi, le capitalisme est amoral, il se fonde sur l'exploitation, sur le profit à n'importe quel prix ». Le Figaro est plein d'admiration pour le cinéaste, déjà couronné par une Palme d'Or : « Il pourfend le libéralisme britannique et ses excès : exploitation des travailleurs immigrés, esclavagisme moderne... ».

Les Echos ne sont pas en reste. Après avoir quand même indiqué qu'on « peut contester sa vision, fondamentalement pessimiste, de l'économie moderne », on y croit bon d'ajouter : « Son propos n'en reste pas moins édifiant. Et sa faculté d'indignation est aussi essentielle que les diatribes de l'écrivain catholique BERNANOS l'étaient il y a soixante dix ans à la bourgeoisie conservatrice ». La comparaison avec BERNANOS s'imposait en effet !

Le réalisateur s'en prend à tous les partis anglais, conservateurs comme libéraux ou labour, qui approuvent « la disparition de la sécurité de l'emploi, la recrudescence de ces agences de travail temporaire, les contrats à durée déterminée, les missions journalières », bref la précarité : « C'est indigne et inhumain ». Il cherche en vain un seul membre du Parlement britannique « représentant toute la classe ouvrière ». « C'est un grave problème pour la démocratie ». On ne peut se fier à la gauche parlementaire, que le capitalisme a corrompue...

Le Monde à son tour nous éclaire sur ce monde capitaliste impitoyable. Le réalisateur est présenté comme un « défenseur forcené des combats de la classe ouvrière... Son film montre comment une victime du système devient à son tour un rouage de l'exploitation, dans ce que l'on appelle le miracle anglo-saxon ».

« Angie est un pur produit de la politique libérale, vouée à l'énergie d'entreprendre, au culte des affaires et de l'individualisme. Elle est formatée pour se tailler coûte que coûte une place au soleil, peu regardante sur les moyens ». C'est le monde « de l'argent roi, la règne de la compétitivité et du chacun pour soi », avec en prime « la flexibilité, qui favorise la précarité des emplois ». Comme elle a connu dix boulots en dix ans, « elle devient un maillon d'une politique cynique qui nie les acquis syndicaux et les droits de l'homme ». Elle va donc « oublier sa morale et devenir une alliée de la contrebande humaine ». Car chacun sait, surtout Le Monde, que le capitalisme repose sur le trafic des personnes humaines, les immigrés étant les esclaves des temps modernes.

Ce que le réalisateur n'explique pas, c'est comment, sous une telle dictature capitaliste, ses films révolutionnaires peuvent être financés, produits, distribués (celui-ci sera même diffusé à la télévision sur Channel 4). Il a même droit à « des avances de ses partenaires », qui sont sans doute d'autres affreux capitalistes. Et sa productrice, innocemment, reconnaît qu'il a « un noyau dur de financiers, les distributeurs dans chacun des grands pays européens ». De plus, il a les honneurs de la presse bourgeoise. Décidément, cette dictature capitaliste est implacable.

Il est vrai que Ken LOACH a compris, après son inspirateur LENINE, que certains capitalistes étaient prêts à vendre aux révolutionnaires la corde destinée à les pendre. Hommage du vice à la vertu : le capitalisme est bien le seul système permettant à chacun de s'exprimer librement, y compris pour ceux qui veulent le détruire. Mais cela, tous les Ken LOACH du monde ne le reconnaîtront jamais, même s'ils en profitent ! Profit pur, bien sûr...

LE MINIMUM DU SERVICE MINIMUM

Promesse électorale tenue ? On devrait se réjouir, puisque la loi sur le service minimum, qui avait été un des points forts de la campagne SARKOZY, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Pourrions-nous en voir les effets immédiats et bénéfiques dès les prochaines grèves ? Celles-ci ne sauraient tarder : les syndicats nous l'ont annoncé en présentant leurs vœux.

En réalité c'est une loi emblématique de la méthode SARKOZY : beaucoup de bruit pour pas grand chose, car nous avons droit au minimum du service minimum.

Vous avez aimé les heures d'attente sur les quais de gare au moment des grèves de cet automne, sans service minimum ; vous allez alors adorer les heures d'attente tout aussi longues des prochaines grèves avec service minimum. La loi qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier ne comprend en effet aucune mesure contraignante et renvoie pour l'essentiel aux accords d'entreprises qui doivent intervenir à la SNCF, à la RATP ou ailleurs.

Il s'agissait pourtant d'assurer la liberté (fondamentale) de déplacement pour les usagers des transports en commun en cas de grève. Les deux dispositions centrales de cette loi sont la prévention des conflits et de la prévisibilité du trafic. Est-ce réellement sérieux ?

L'idée de prévention des conflits n'est pas stupide en soi : il vaut mieux prévenir que guérir, et éviter la grève plutôt que la gérer. Mais cela suppose des syndicats représentatifs et responsables, comme c'est le cas dans certains pays européens. Or, non seulement en France ils ne sont pas représentatifs (quelques pour cent des salariés à peine adhérent à un syndicat), mais encore ils sont pour la plupart des machines de guerre politiques, dont le seul but est de regagner sur le terrain social ce qu'ils ont perdu sur le terrain électoral.

Quant à la prévisibilité du trafic, elle signifie simplement que les exploitants des réseaux doivent savoir à l'avance qui fera grève : la loi impose aux salariés de déclarer à l'avance s'ils feront grève. On pourrait mieux utiliser les non-grévistes, en les répartissant sur l'ensemble du réseau. Encore cette répartition doit-elle être techniquement possible : on ne peut déplacer n'importe qui n'importe où et il est des postes-clés que l'on ne pourra pas pourvoir.

Voilà donc les deux réformes majeures introduites par la loi. Elles sont à la fois irréalistes et insignifiantes, puisque le vrai problème est celui de la légitimité de la grève pour le personnel d'un monopole prétendument en charge d'un service public.

Mais ce minimum du minimum n'est même pas encore acquis. Pour que la loi, pourtant en vigueur, soit réellement appliquée, il faut attendre le résultat des négociations en cours par entreprise. Il faut conclure des accords cadre de prévention des conflits et des accords collectifs de prévisibilité sur service. Comme l'a déclaré avec pudeur le ministre Xavier BERTRAND : « Les discussions ne sont pas finalisées sur la disposition contraignant tout gréviste à se déclarer quarante huit heures avant le début de la grève et sur l'organisation du service en cas de grève ». Et s'il n'y a pas d'accord, il faudra attendre un décret en Conseil d'Etat.

Les négociations doivent se poursuivre en janvier et peut-être en février, car les syndicats de cheminots ont rejeté l'accord proposé par la direction sur la prévisibilité du service. Ils ne veulent pas de la déclaration individuelle, pourtant prévue dans la loi ; ils sont donc au dessus de la loi. Ils ne sont pas d'accord non plus pour l'affectation des non grévistes pendant le conflit, qu'ils assimilent à une réquisition, ce qui est évidemment faux, puisqu'il s'agit de personnel non gréviste. Enfin, les régions, responsables de l'organisation des transports, traînent les pieds pour fixer le niveau de service minimum, comme la loi le leur demande. Socialistes et syndicats même combat. Ce seront finalement les préfets qui décideront.

Conclusion des Echos : « contrairement à ce qu'imaginent encore certains usagers, le service minimum de la loi sera loin du service normal...en cas de grève massive, il n'y aura pas suffisamment de personnel ».

Les usagers français seront donc privés d'un vrai service minimum, pourtant organisé partout ailleurs en Europe. Dans la plupart des pays il y a des moments de l'année, de la semaine ou des heures où la grève est interdite. Quant à l'Allemagne qui n'est pourtant pas un Etat totalitaire, les fonctionnaires titulaires n'ont pas le droit de grève...

BOVE CIRCUS ET SARKOZY SHOW

L'inimitable José BOVE avait repris son spectacle préféré et venait de commencer une grève de la faim, une sorte de jeûne, mais pas en tous cas un jeûne médiatique. Il avait bien pris soin de prévenir, bien en avance, les médias. Il avait installé son cirque, pardon sa caravane chauffée, devant la tour Eiffel, avant de se rendre au ministère de l'écologie. Toute cette agitation pour demander l'interdiction totale de la culture des OGM.

Comme M. BOVE est un personnage important, qui compte dans la vie politique française (1% de voix aux présidentielles...), il a été reçu dans la minute par la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie, qui a entamé immédiatement un « dialogue ». Elle lui a même fait la bise ! C'est le moins qu'on doive à quelqu'un qui a multiplié les actions illégales. José Bové s'était également rendu Rue de la Banque, au « Ministère de la crise du logement », haut lieu de la mobilisation gauchiste, où il avait été rejoint par des militants communistes.

Le cirque de Bové s'est heureusement conjugué avec le show de Nicolas SARKOZY. Allait-on assister à un télescopage autour du dossier des OGM ? Finalement non, grâce à l'habileté manœuvrière du Président. Pour comprendre ce qui s'est passé, reprenons l'affaire du début.

Normalement, la culture des OGM est autorisée en Europe, mais il existe une clause de sauvegarde qui permet à un Etat d'interdire la culture d'un OGM autorisé par Bruxelles. C'est l'application de cette clause de sauvegarde que José BOVE exigeait du gouvernement français.

Dans sa conférence de presse Nicolas SARKOZY a ménagé le suspense : il fera jouer la clause de sauvegarde si le maïs français fait courir un risque. La haute autorité indépendante d'évaluation chargée d'éclairer le gouvernement devait donc rendre son avis dans la semaine, notamment sur le maïs Monsanto 810, le seul jusqu'à maintenant commercialisé en France (0,75% des surfaces totales de maïs – jugez de l'invasion). La secrétaire d'Etat avait déclaré : « Si cet avis est défavorable ou s'il est réservé, il y aura une activation de la clause de sauvegarde conformément aux engagements du Grenelle de l'environnement ». Ce qui veut dire une interdiction de cette culture.

Le verdict est tombé dès le lendemain du show de Nicolas SARKOZY : c'est oui, il y a des doutes sur la dissémination du MON 810, sur ses effets t

BOUCLIER SANITAIRE : « MODULER LE REMBOURSEMENT EN FONCTION DES REVENUS »

Le train de réformes tiré par la locomotive présidentielle s'engage cette année sur la voie de la redistribution triomphante. Chaque ministre doit y accrocher son wagon. Et Madame BACHELOT a annoncé « une année de réformes pour la santé ». Elle a déjà en tête, comme nous l'avons expliqué la semaine dernière, d'indexer les honoraires sur les économies réalisées par les praticiens, suivant une conception socialisée, sinon soviétique, de la médecine.

Parallèlement les franchises médicales sont en route, alourdissant la note pour les assurés sans pour autant réduire le déficit de la Sécu, puisque les sommes économisées serviront à de nouvelles dépenses, comme le plan ALZHEIMER. Avec la grève des urgentistes et la prohibition du tabac, nous vivons aussi deux épisodes captivants du feuilleton de la santé.

Cependant, se profilent à l'horizon les vraies décisions, issues du Grenelle de la Santé (qui se tiendra fin Janvier) mais qui ne seront arrêtées qu'après les municipales, bien évidemment. « Il s'agit de réfléchir au problème de permanence des soins, d'organisation de la démographie médicale, des missions de l'hôpital » et des agences régionales de santé (ex-agences régionales d'hospitalisation). Mais voici le plat de résistance : Roselyne BACHELOT annonce « une réflexion sur la prise en charge de la solidarité, en particulier l'étude du bouclier sanitaire (...) qui modulerait le remboursement en fonction des revenus. Nous sommes arrivés à la limite d'un système dans lequel la prise en charge solidaire [la Sécurité sociale] doit rester évidemment le pilier, mais on voit bien que les dépenses de santé galopent ». Nous voici enfin au cœur du problème. Le constat est juste : « les dépenses de santé galopent », « nous sommes arrivés à la limite d'un système ». On attendait donc une proposition radicale de réforme, pour changer le système, puisque celui-ci est arrivé à sa limite. Pas question, bien entendu, de privatiser la Sécu et de l'ouvrir à la concurrence. Le ministre n'a pas lu, ou n'a pas apprécié, notre guide du candidat (www.guideducandidat.org). Le nouveau système, révolutionnaire serait de « moduler le remboursement en fonction du revenu ».

L'assurance-maladie aurait-elle cessé d'être une assurance ? Dans une assurance chacun, à cotisation égale, est protégé de la même façon en cas de sinistre (ici de maladie). Il y a déjà une atteinte à la logique de l'assurance : les cotisations, à garanties égales, devraient être les mêmes, quel que soit le revenu de l'assuré (c'est ce qui existe pour l'assurance auto). Or ce n'est pas le cas pour l'assurance-maladie - et la Sécu en général - puisque les cotisations sont fixées en pourcentage du revenu : celui qui gagne deux fois plus paie deux fois plus de cotisations. Mais demeure un arrière goût d'assurance puisqu'il y a un plafond de ressources à partir duquel le taux diminue. L'autre singularité de l'assurance-maladie actuelle, c'est qu'il y a un monopole public, maître des cotisations et des prestations.

Le minimum qu'on puisse en attendre en retour, c'est que tous ceux qui ont cotisé - et a fortiori ceux qui ont cotisé plus - puissent bénéficier des prestations. Or, si nous avons bien compris, quel est le ballon d'essai lancé par BACHELOT ? De moduler les remboursements en fonction du revenu. Voici venir la médecine à deux vitesses : les riches paieront plus, et les pauvres paieront moins. La justice sociale va enfin y trouver son compte, et tous ceux qui cultivent la haine du possédant seront satisfaits. Le « bouclier sanitaire », protégera les malades pauvres.

Que restera-t-il à faire pour les « riches » ? Dans un premier temps, ils pourront prendre une assurance supplémentaire et donc payer deux fois, comme cela se pratique déjà pour l'école (pour ceux qui choisissent l'école libre, ils paient deux fois : pour l'école où ils ne vont pas et pour l'école où ils vont). Dans un deuxième temps ils pourront tourner leurs regards vers l'Europe, d'où pourrait venir le salut. Car tôt ou tard la Cour européenne des droits de l'homme fera reconnaître le droit de choisir son assureur. Ce jour là, ceux qui ne sont plus remboursés autant que les autres quitteront le monopole public au profit du privé concurrentiel, et le système français explosera.

DES STAGIAIRES MIEUX PAYES, MAIS PLUS DE STAGES !

On connaît depuis longtemps l'importance des stages en entreprises pour les étudiants. C'est un système qui se pratique depuis des dizaines d'années dans les grandes écoles et qui touche depuis un moment les universités, surtout dans les filières professionnelles. La quasi-totalité, par exemple, des masters 2 professionnels en université comporte un stage de quatre à six mois. Il est bon que les étudiants gavés d'idéologie découvrent les réalités de l'entreprise.

Les stages sont aussi le meilleur moyen de trouver un emploi rapidement. D'ailleurs, les pays qui pratiquent systématiquement les stages ou la formation en alternance (comme l'Allemagne) ont le plus faible chômage des jeunes. Les entreprises peuvent repérer les qualités des stagiaires, et leur proposer un emploi. Etudiants comme entreprises y trouvent leur avantage.

Quant à la rémunération des stages, la liberté contractuelle doit déterminer s'il y a lieu à rémunération, lorsque le niveau de compétences du stagiaire apporte réellement et immédiatement quelque chose à l'entreprise, pour laquelle la gestion du stagiaire est coûteuse. Mais voilà que le gouvernement et la politique s'en mêlent, et la liberté qui régnait naguère dans ce domaine est en voie de disparition, et les stages avec elle...

Déjà, la loi sur l'égalité des chances, votée en 2006 en pleine crise du CPE, prévoyait pour la première fois l'obligation de rémunérer les stagiaires, lorsque le stage était d'une durée supérieure à trois mois consécutifs. Le montant de cette gratification devait être fixé par convention de branches ou par accord professionnel étendu ou, à défaut, par décret. Faute d'accords professionnels, le décret est maintenant en discussion. Que peut-il prévoir ?

Xavier BERTRAND avait proposé une gratification minimale de 380 euros par mois, à partir du quatrième mois de stage. La réaction du collectif « Génération précaire » et des syndicats ayant été très négative, une nouvelle version du décret va être préparée, avec, semble-t-il, une proposition de rémunération dès le deuxième mois. Face aux résistances, le ministre avait mis en place un « comité des stages », avec les organisations syndicales, patronales et étudiantes. Ce comité a demandé de rémunérer tous les stagiaires (même dans la fonction publique) à 380 euros dès le second mois. Il a aussi proposé de relever le montant de la franchise de cotisations à 640 euros, pour inciter les entreprises à payer jusqu'à 50% du SMIC. C'est bien ce montant (un demi-SMIC) que réclament Génération précaire, mais aussi, bien sûr, l'UNEF, la CGT, FO, et des fédérations d'enseignants comme de parents d'élèves. Ils exigent également une ouverture dès le premier mois des droits à la protection sociale, y compris la retraite...

La décision définitive devrait intervenir dans les prochaines semaines. Si elle va dans le sens de ces revendications démagogiques, « les offres de stages vont se raréfier », comme le souligne à juste titre le MEDEF. Les PME notamment ne pourront pas suivre.

Voilà un vrai progrès social : remplacer une libre convention par une obligation légale généralisée qui fera disparaître la plupart de stages. C'est le rejet (pour ne pas dire la haine) du contrat et de l'entreprise, au nom de « l'égalité des chances » et du « refus de la précarité » qui pourrait donc priver les jeunes d'un service précieux pour leur formation et leur emploi.

AU SOMMAIRE DU N°942 :

EDITORIAL : Les cigales sont de retour pp. 1-2

CONJONCTURE : 2008 : la dette publique est toujours là ! pp. 2-3

ACTUALITÉ QUI NOUS FAIT RÉFLÉCHIR : It's a free world ! p. 4 - Le minimum du service minimum p. 5 - Bové circus et Sarkozy show p. 6 – Bouclier sanitaire : « moduler le remboursement en fonction des revenus » p. 7 – Des stagiaires mieux payés, mais plus de stages ! p. 8.

ABONNEMENT DE 1 AN (40 Numéros) : € 40.00.

ABONNEMENT DE SOUTIEN (UN AN) : € 95.00.

LIBERTE ECONOMIQUE ET PROGRES SOCIAL

35 Avenue Mac Mahon - 75017 PARIS - Tél. : 01 43 80 55 18

www.libres.org

Imprimeur : Omnis Coloris, 107 bd Jeanne d'Arc, 13005 Marseille